

**RACE 200****DIMANCHE 18 JUIN 2023 – Angers****REGLEMENT SPORTIF DE L'EPREUVE ET CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION****SOMMAIRE**

<b>1. Présentation de l'épreuve</b>	<b>2</b>
1.1. Organisation	2
1.2. Règles du parcours à respecter	2
1.3. La Race 200, épreuve française du circuit des Gravel Earth Series	3
1.4. Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve	3
<b>2. CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	<b>3</b>
2.1. Engagement des participants	3
2.2. Respect de l'environnement	4
2.3. Matériels et équipements des participants	4
<b>3. MODALITES D'INSCRIPTION</b>	<b>5</b>
3.1. Conditions d'inscriptions	5
3.2. Modalités et frais d'inscriptions	5
<b>4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE</b>	<b>6</b>
4.1. Dates et Horaires	6
4.2. L'enregistrement, le contrôle du matériel	6
4.3 Le déroulement de l'épreuve	7
<b>5. ASSURANCES</b>	<b>9</b>
5.1 Responsabilité Civile et Individuelle Accident de l'Organisateur	9
5.2 Responsabilité Civile et Individuelle Accident des participants	9
5.3 Dommage matériel	9
5.4 Annulation	10
<b>6. ANNULATIONS – Modifications, reports, conditions...</b>	<b>10</b>
6.1 Annulation par l'organisateur	10
6.2 Annulation par le participant – Changement d'épreuve	10
<b>7. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION</b>	<b>10</b>
<b>8. DROIT À L'IMAGE</b>	<b>10</b>
8.1- Image du participant	10
8.2 Image de l'événement	11
<b>9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES</b>	<b>11</b>
<b>10. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT</b>	<b>12</b>

Le présent règlement est disponible par téléchargement sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Il sera également consultable à Angers les 17 et 18 juin 2023 sur le site du Gravel Festival. La SPL ALTEC – ANGERS LOIRE TOURISME EXPO CONGRES, ci-après dénommé « DESTINATION ANGERS » ou « L'ORGANISATEUR » (RCS 830 955 068. Siège social : 7, Place Kennedy - BP 15157 – 49051 Angers Cedex 02) organise Nature is Bike, du 15 au 18 juin 2023 à Angers, un événement inédit destiné aux amateurs de Gravel, aux passionnés de vélo et de nature.

## 1. Présentation de l'épreuve

### 1.1. Organisation

A l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition de Nature is Bike, DESTINATION ANGERS organise « La Race 200 » dimanche 18 juin 2023, ci-après dénommée « Épreuve », placée sous l'égide de la FFC - FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME.

La Race 200 est une épreuve cycliste Gravel d'une distance de 200 km en semi-autonomie qui inclue quatre sections Spéciales chronométrées donnant lieu à classement, reliées entre elles par des liaisons non chronométrées. La conception du tracé et la définition des Spéciales permettront une sélection entre concurrents basée non seulement sur la performance mais aussi sur la technique de pilotage, la polyvalence et la gestion de l'effort.

Nature is Bike a été sélectionné par Klassmark pour faire partie du circuit international Gravel Earth Series qui regroupe les meilleurs événements gravel mondiaux. La Race 200 est la seule épreuve française. Les points obtenus par les concurrents de la Race 200 seront comptabilisés dans le classement final de la Gravel Earth Series.

**La Race 200 s'effectue sur la voie publique et sur chemins ouverts à la circulation, dans le strict respect du Code de la route, du présent règlement précisant toutes les directives de sécurité de Nature is Bike, l'organisateur, et des règlements pris par les autorités de police compétentes.**

**Il n'y a aucune priorité de passage ni mise en place de signaleurs sur les liaisons non chronométrées.**

**Seules les sections chronométrées bénéficieront d'un encadrement et d'un dispositif avec priorité de passage.**

La Race 200 est ouverte à toute personne majeure, homme ou femme. Cette épreuve en solo consiste à parcourir dans son intégralité un itinéraire de 200 km (environ) en 13h45, et à accomplir les sections chronométrées à une vitesse minimum de 15KM/H. Le suivi de l'itinéraire s'effectue à partir d'une trace GPX intégrant les quatre Spéciales.

13 heures et 45 minutes correspond au temps maximum imparti par l'organisateur pour parcourir l'itinéraire de 200 km, structuré par les sections chronométrées et les portes de temps qui jalonnent le parcours. Une porte de temps correspond au temps maximum défini pour effectuer une section de parcours entre deux points de contrôle à la vitesse de moyenne la plus basse de 14,5 KM/H. Tout participant qui dépasse une barrière horaire est exclu de l'épreuve. Les portes de temps seront affichées pendant l'événement sur le site Web de Nature is bike et dans l'espace d'enregistrement sur le site du Gravel Festival.

Le parcours de la Race 200 emprunte des routes, rues, voies vertes et pistes cyclables, sentiers, chemins de terre ou goudronnés traversant des communes d'Angers Loire Métropole et plus largement du territoire angevin. La trace GPX du parcours ainsi que les portes de temps sont transmises par mail au plus tard 1 semaine avant le départ. Tout participant pourra aussi en disposer lors de son enregistrement à Angers le samedi 17 juin 2023.

Le départ officiel est fixé à 6h00, dimanche 18 juin 2023 à Angers sur le site du Gravel Festival.

### 1.2. Règles du parcours à respecter

Le principe de cette épreuve cycliste individuelle est la semi-autonomie, la capacité d'autogestion du coureur, du départ jusqu'à l'arrivée de l'épreuve, qu'il s'agisse du ravitaillement alimentaire, des boissons, des équipements cyclistes vestimentaires et de sécurité et du matériel de réparation. C'est aussi la faculté de chaque coureur à s'adapter à tout problème rencontré sur le parcours. L'assistance comme l'accompagnement par toute personne extérieure sont interdits.

Règles du parcours :

- Etre suffisamment préparé physiquement
- Rouler dans le strict respect du Code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétentes, car la Race 200, qu'il s'agisse des liaisons entre spéciales ou des sections chronométrées, s'effectue sur des voies ouvertes à la circulation. L'Organisateur s'efforce d'organiser les Spéciales sans croisements de route, mais positionne les signaleurs et organise les priorités de passage aux éventuelles intersections et traversées de route.
- Rester équipé de la totalité du matériel obligatoire tout au long de l'épreuve, et se soumettre avec cordialité aux contrôles inopinés que l'organisateur se réserve le droit de faire tout au long du parcours.
- Fixer à l'avant de son Gravel, de manière visible, la plaque de guidon numérotée attribuée lors de l'enregistrement. Elle permettra l'identification de chaque participant sur la ligne de départ, aux points de contrôle du parcours et pour franchir la ligne d'arrivée.
- Gérer tout au long du parcours ses besoins en alimentation et en boissons sans compter sur les ravitaillements d'encouragement : le participant dispose de la quantité d'eau et d'aliments suffisants (fruits secs et frais, barres de céréales, protéinées...) pour rallier la ligne d'arrivée. Il assure ou complète son ravitaillement dans les commerces qu'il repère et sur les points d'eau qu'il trouve pour remplir son bidon (ces informations seront indiquées en complément de la trace GPX).
- Ne pas se faire accompagner ni bénéficier d'une assistance pendant l'épreuve en dehors des points de contrôle du parcours. L'entourage du participant peut y être présent pour l'encourager à son passage, mais s'engage à ne pas perturber l'espace dédié au point de contrôle ni le stationnement réservé à l'Organisation.
- Ne pas se regrouper en peloton de plus de 2 cyclistes, particulièrement sur les voies publiques (regroupement interdits par le code de la route). S'ils sont en groupe, les participants doivent rouler à deux de front ou en file indienne.
- Ne pas faire de drafting, c'est-à-dire, ne pas profiter de l'aspiration d'un cycliste ou d'un véhicule.
- Accomplir les 200 km de parcours en 13h45 heures maximum, entre 06h00 et 19h45 dimanche 18 juin 2023.

Pour toute irrégularité, pour tout manque de respect du présent règlement par le participant, constaté par l'organisateur, des pénalités s'appliquent, voire la mise hors course ou encore l'exclusion définitive de l'épreuve (plaque de vélo retirée et balise désactivée par l'organisateur).

### 1.3. La Race 200, épreuve française du circuit des Gravel Earth Series

**Format et règle de la Gravel Earth Series :** En 2023, la Gravel Earth Series comprend 6 épreuves Gravel de formats différents (courses par étapes ou avec sections chronométrées, parcours en boucle, linéaires...) et la Earth Final. Les 6 épreuves sont : LA TRAKA – Espagne ; MIGRATION GRAVEL RACE – Kenya ; NATURE IS BIKE, Race 200 – France ; OCTOPUS GRAVEL – Suisse ; LE RIFT – Islande ; NORDIC GRAVEL SERIES BERGSLAGEN – Suède.

Les défis de la Gravel Earth Series se divisent en trois catégories, avec un classement Homme et un classement femme. Le cycliste le plus rapide de chaque défi reçoit le nombre de points correspondant à sa catégorie :

Catégorie Earth 48 000 = 48 000 points

Catégorie Earth 36 000 = 36 000 points

Catégorie Earth 24 000 = 24 000 points

La Race 200 appartient à la catégorie Earth 36 000. Le / la plus rapide de chaque événement Gravel recevant les points selon la catégorie à laquelle il appartient, les vainqueurs, homme et femme, de la Race 200 obtiendront respectivement 36 000 points. Tout participants bénéficie aussi d'une attribution de points en valeurs décroissante du 2<sup>e</sup> au dernier participant. (Le tableau officiel des points de classement établi par Klassmark bientôt consultable). [www.graveearthseries.com](http://www.graveearthseries.com)

### 1.4. Acceptation du règlement et de l'éthique de l'épreuve

Pour participer à la Race 200, chaque concurrent accepte expressément et sans réserve le présent règlement et l'éthique de l'événement Nature is bike ainsi que de toutes les consignes que l'organisateur lui adresse.

L'organisateur se réserve le droit de réviser et de mettre à jour le Règlement de l'épreuve et les Conditions Générales de Vente des inscriptions à tout moment. Toute modification apportée s'applique immédiatement après avoir été notifiée, par n'importe quel moyen, y compris par la publication de la version révisée des présentes sur le site de l'événement [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Cependant l'organisateur s'efforcera de prévenir tous les participants par courrier électronique, à l'adresse saisie lors de leur inscription en ligne.

## 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Race 200 Legend est une épreuve ouverte à toute personne, homme ou femme, quelle que soit sa nationalité, à condition d'être âgée de 18 ans et plus le jour de l'épreuve, licencié ou non licencié FFC aux conditions détaillées ci-dessous. Les participants concourent à titre individuel. Le nombre de participants est limité à 300.

### 2.1. Engagement des participants

Pour participer à l'épreuve, tout concurrent s'engage à

- **Avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses dans leur intégralité.**
- Un strict respect du code de la route
- Respecter les règles du parcours et de l'autonomie décrites au titre 1.1 ci-dessus
- Être physiquement et psychologiquement apte à parcourir 200 km en moins de 13 heures et quarante-cinq minutes, et à s'y être préparé sérieusement.
- Être pleinement conscient des difficultés de l'épreuve, qu'il s'agisse de la distance du parcours à effectuer comme de la réalité des sections chronométrées
- Avoir acquis un niveau cycliste confirmé.
- Avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives, et des risques de séquelles consécutives à un accident.
- Suivre la trace GPX de La Race 200 sur un compteur GPS.
- Gérer ses fournitures en alimentation et boisson
- Faire preuve de respect des propriétés privées situées à proximité immédiate du parcours et des points de contrôle.
- Porter assistance et secours à tout participant en difficulté au cours de l'épreuve et à le signaler au PC Epreuve-Orga.
- Savoir gérer :
  - o A la fois les réalités d'une épreuve cycliste d'une distance de 200km avec sections chronométrées,
  - o Les difficultés d'un parcours accidenté pouvant comporter des dangers et des risques, notamment en conditions climatiques parfois difficiles (pluie, chaleur, froid, orages, vents forts de face...) avec de forts dénivelés d'un itinéraire constitué d'environ 70 % de chemins. Face aux conditions météorologiques difficiles, le participant reste décisionnaire de poursuivre son évolution ou de se mettre à l'abri.
- Considérer que sa sécurité dépend de sa capacité à s'adapter aux problèmes rencontrés sur le parcours. Il ne peut donc solliciter l'aide ou l'assistance de l'organisateur pour les gérer, qu'ils soient techniques ou physiques. En conséquence, lorsqu'il s'inscrit et pour concourir à l'épreuve, chaque participant accepte sans réserve et irrévocablement :
  - o Tous les risques extrêmes de l'épreuve et notamment d'accident qui pourrait entraîner son décès,
  - o De porter seul la responsabilité de tout dommage dont il serait victime et qui découlerait de sa participation,
  - o De participer à la Race 200 à ses risques et périls,
  - o De décharger l'entière responsabilité délictuelle et/ou contractuelle de l'organisateur quant aux éventuels dommages qu'il pourrait subir du fait de l'épreuve et de son organisation
  - o De renoncer à tout recours contre l'organisateur, en toute connaissance de cause et des conséquences envisageables.

Pour obtenir la validation définitive de sa participation, chaque participant, suivant son statut d'inscription, doit obligatoirement fournir l'un des documents suivants :

- Copie de l'une des Licences fédérales cyclistes ou sportives 2022-2023 habilitées suivantes (intégrant un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition)
  - o Licence FFC - Fédération Française de Cyclisme (Compétition, Access, Sport, Epreuve de masse ou Staff)
  - o Licence UFOLEP (Union Française des Œuvres Laiques d'Education Physique),
  - o Licence FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail)
  - o Licence F.F.TRI (Fédération Française de Triathlon)

Ou

- Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, pour les non licenciés (FFC, UFOLEP, FSGT, FF TRI) et pour tous les licenciés d'autres fédérations cyclistes et sportives (notamment FFCT, FFvélo mais aussi les licences FFC-Pass Loisir et Services, Encadrement et Arbitre...). A l'attention des concurrents de nationalité étrangère, le certificat médical doit être impérativement fourni en français : tout certificat médical étranger non traduit en français sera refusé.

Préalablement à l'évènement, le Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition ou l'une des licences autorisées en format dématérialisé doit être communiqué au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023 sur la plateforme Dokeop pour vérification et contrôle d'authenticité. Aucune licence, aucun certificat médical envoyé par courrier ou par e-mail ne sera pris en compte. Chaque participant doit donc s'assurer de la validation de la pièce transmise sur Dokeop. Dans le cas contraire, il devra impérativement présenter lors de l'enregistrement, l'un des deux documents conforme aux conditions ci-dessus, sans quoi l'accès et la participation à l'épreuve lui seront refusés.

## 2.2. Respect de l'environnement

NATURE IS BIKE 2023 est un évènement éco responsable. En s'inscrivant à La Race 200, tout participant s'engage à respecter l'environnement et les espaces naturels que le circuit traverse. Comme il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient (récipient, aliment, document, papier) sur le parcours, chaque participant doit conserver ses déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles avec zone de tri mises à disposition (zone de départ, points de contrôle et site d'arrivée du Gravel Festival de Nature is Bike à Angers). L'organisateur se réserve le droit d'exclure de l'épreuve tout participant qui jetterait des débris sur l'itinéraire de La Race 200. Lors de l'enregistrement, chaque participant inscrit son numéro de dossard sur tout emballage de nourriture et de boisson qu'il emporte avec lui pour l'épreuve. L'organisateur vérifiera en fermant le parcours qu'aucun emballage n'ait été jeté sur le parcours.

## 2.3. Matériels et équipements des participants

Tout participant est seul responsable de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'il utilise ainsi que de son entretien. Pour prendre le départ, chaque concurrent s'engage à utiliser un vélo vérifié et en parfait état de fonctionnement pour la pratique du Gravel.

Il doit se présenter au départ avec les équipements cyclistes et sportifs obligatoires listés ci-dessous.

En l'absence du matériel obligatoire, la plaque de vélo et la balise ne lui seront pas remises : il ne pourra prendre le départ et se verra exclu de l'épreuve.

En cas d'accident et de ses conséquences liées au non-respect du port du matériel obligatoire par le participant, l'organisateur ne pourra en aucun cas en être tenu responsable.

## Caractéristique des vélos admis

Vélos ci-après, équipés de pneus d'une section d'au moins 32 mm :

- Vélos spécifiques pour le gravel - équipés d'un cintre rond de route
- Vélos type Cyclo-Cross - équipés d'un cintre rond de route

## Vélos non admis

Aucun des vélos ci-dessous, non adaptés à la pratique du Gravel, ne sera admis au départ :

- VTT-VTC et **tout autre type de vélo possédant un cintre plat ou guidon droit ou Flat Bar.**
- Monocycle,
- Vélo couché,
- Vélo de contre la montre,
- Vélo à pignon fixe,
- Vélo pliant,
- Handbike,
- Vélo électrique, vélo à assistance électrique
- Vélos munis de roues à bâtons et/ou roues lenticulaires.

### **Equipements cyclistes et sportifs obligatoires pour toute la durée de l'épreuve, contrôlés lors de l'enregistrement**

- Le port du casque à coque rigide de moins de 5 ans homologué (normes CE), avec la jugulaire attachée
- Extrémité du cintre équipées de bouchons
- 1 pompe à vélo ou 4 capsules minimum de CO2, deux chambres à air minimum de rechange, complétés par tout autre matériel de réparation
- Un téléphone mobile en pleine charge
- Un GPS en pleine charge, indépendant et dissocié d'une application GPS sur téléphone mobile
- Une Batterie externe
- Eclairages avant et arrière fixés sur le vélo
- La Nourriture, les boissons, (1l d'eau au minimum soit 2 bidons), l'approvisionnement nutritif nécessaire à une épreuve en autonomie
- Une sonnette
- Une pochette dédiée au transport des déchets
- Un coupe-vent (avec bandes réfléchissantes)
- Une Couverture de survie
- Une bande de strapping (1m)
- Une paire de gants

### **Autres équipements sportifs vivement recommandés par l'organisateur**

- Vêtements adaptés à la pratique du cyclisme
- Un outil multifonction pour le vélo de type clé " Multi Tools "

### **Dotation obligatoire pour accéder à la ligne de départ**

- La plaque de guidon numérotée parfaitement fixée et visible à l'avant du vélo
- La balise GPS numérotée (prêtée contre caution lors de l'enregistrement)

## **3. MODALITES D'INSCRIPTION**

### **3.1. Conditions d'inscriptions**

L'ouverture des inscriptions est fixée au 14 décembre 2022 et seront clôturées le 15 mai 2023. Elles s'effectuent exclusivement en ligne à partir du site internet [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com) dans la limite des 300 places disponibles. Pour obtenir la validation de son inscription en ligne, le participant doit renseigner avec exactitude l'ensemble des champs obligatoires du formulaire, fournir une adresse e-mail active dont il est le propriétaire exclusif et effectif, et en assurer le paiement.

L'organisateur n'enregistre aucune inscription par téléphone, ni par courrier postal ou électronique et n'accepte aucun paiement par chèque ou en espèce. Il est seul décisionnaire des participants sélectionnés et aucune contestation ne sera recevable.

Au jour de l'enregistrement, si le participant n'est pas en mesure de fournir une pièce obligatoire manquante (Licence habilitée ou Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition) ou s'il n'est pas en mesure de s'acquitter du paiement alors l'organisateur lui refuse sa participation à l'épreuve et aucune dotation ni dossard ni balise ne lui sont remis.

Chaque inscription est personnelle, nominative, ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Chaque inscription donne droit à un dossard (comprenant 1 plaque de vélo et une balise GPS).

Aucun transfert d'inscription et de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription et son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette tierce personne durant l'épreuve. Par ailleurs, l'organisateur l'exclue définitivement de toutes les épreuves de Nature is Bike.

### **3.2. Modalités et frais d'inscriptions**

#### **Tarifs des inscriptions**

Les tarifs d'inscription sont exprimés en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription.

Un tarif préférentiel est mis en place par l'Organisateur du 14 décembre 2022 au 31 janvier 2023 :

- **Participant licencié FFC** (ou FSGT, UFOLEP et F.F.TRI) : **90,00 € TTC**
- **Participant non licencié FFC** (ou FSGT, UFOLEP et F.F.TRI **ou licenciés de toute fédération cycliste ou sportive** (telles que FF vélo, FFCT, FFC-Pass Loisir et Services, FFC-Encadrement et Arbitre : **92.20 € TTC** (assurance individuelle accident incluse, pour toute la durée de l'épreuve)

A partir du 1<sup>er</sup> février 2023

- Participant **licencié FFC** : **100,00 € TTC**
- Participant **non licencié FFC**, ou licenciés de toute fédération cycliste et sportive : **102.20 € TTC**

## Ce que comprend l'inscription

L'inscription à la Race 200 comprend :

- Un dispositif de sécurité et de secours
  - o Suivi des inscriptions (contrôle des licences, des certificats médicaux...)
  - o Contrôle du matériel à l'enregistrement, validation finale de la participation à l'épreuve
  - o Prêt d'une balise GPS numérotée\*
  - o 1 Briefing obligatoire préalable à l'épreuve
  - o 1 PC « Course » joignable durant toute la durée de l'épreuve
  - o Présence de l'équipe d'organisation aux points de contrôles et au fil du parcours en différents points
  - o 1 Assistance médicale d'urgence pour toute la durée de l'épreuve
- La dotation « Race 200 »
  - o Un maillot « collector » Race 200 Nature is Bike
  - o Une plaque de guidon numérotée \*
  - o La trace GPX
- Ravitaillement d'encouragement sur le parcours

## Tarifs des prestations et services optionnels à souscrire lors de l'inscription

- La consigne vélo Samedi 17 et dimanche 18 juin : **5,00 € TTC**  
*Parc vélo clos, espace extérieur sécurisé et gardienné sur le Gravel Festival à Angers, à proximité immédiate de l'espace enregistrement et de la ligne d'arrivée : espace accessible pour les dépôts et reprises à partir de 14h15 samedi 17 juin jusqu'à 20h00 dimanche 18 juin*
- Barbecue party lors la Soirée du Gravel Festival – Angers Samedi 17 juin 2023 : **26,00 € TTC**

## Autres services

- Hébergement à Angers du 16 au 18 juin 2023 : [resa@destination-angers.com](mailto:resa@destination-angers.com)

**\*Rappel** : l'inscription, la plaque de guidon et la balise sont personnelles. Aucun transfert d'un participant à un autre n'est autorisé, pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription avec sa plaque et sa balise à une tierce personne, est entièrement reconnue responsable en cas d'accident (subi et / ou provoqué), et l'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de toutes les futures éditions de La Race 200.

## 4. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 4.1. Dates et Horaires

Samedi 17 juin 2023 - Angers

- 14h - 19h : Enregistrement, contrôle des vélos Gravel et des équipements cyclistes et remise de la dotation
- 14h00 : Ouverture de la consigne Gravel
- 19h30 : Clôture des enregistrements

Dimanche 18 juin 2023

- 5h00 – 5h30 : Retrait des vélos consignés sur le parc clos dédié jusqu'à 5h30
- 5h30 : Rassemblement des participants sur la ligne de départ
- 5h45 : **Briefing général – présence obligatoire de chaque participant**
- 6h00 : Départ
- De 13h45 à 19h45 : Arrivées des concurrents au cœur du Gravel Festival

Sous réserve de confirmation à la clôture définitive des inscriptions le 15 mai 2023, les horaires peuvent être modifiés. A partir du 22 mai, l'organisateur communique les horaires définitifs sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com) et/ou par courriel à l'adresse mentionnée par chaque participant lors de son inscription en ligne. En cas de circonstances particulières, notamment climatiques, l'organisateur se réserve le droit de retarder ou d'avancer l'heure de départ de l'épreuve.

Il incombe à chaque participant la responsabilité de se présenter dans les temps à l'enregistrement, au briefing, et au départ de l'épreuve.

### 4.2. L'enregistrement, le contrôle du matériel

Samedi 17 juin 2023, chaque participant doit se présenter à l'espace Enregistrement de la Race 200, de 14h jusqu'à 19h30 pour procéder à son enregistrement et au contrôle de son matériel de 14h jusqu'à 19h00 dernier délais. Plus aucun enregistrement ne pourra avoir lieu pour des participants qui se présenteraient après 19h30 (aucune plaque, aucune balise ne seront remises, rendant impossible une participation à l'épreuve)

## L'enregistrement

---

Les étapes d'enregistrement :

- Vérification du dossier d'inscription (paiement assuré, remise de la licence ou du Certificat médical effectué et validé) et présentation d'une carte d'identité des inscriptions
- Pour tout dossier d'inscription complet,
  - o Remise de la dotation « Race 200 »
  - o Remise des bracelets de consignes de vélos pour les participants qui ont réservé cette prestation optionnelle
  - o Transmission des éléments et informations relatives à toute souscription optionnelle supplémentaire
- Si le dossier d'inscription est incomplet, pour pouvoir participer à l'épreuve et recevoir la dotation, le participant transmet obligatoirement les éléments manquants indispensables :
  - o Paiement des frais d'inscription
  - o La présentation de la licence habilitée mentionnée au paragraphe
  - o La remise du Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition (CACI) datant de moins d'un an

En l'absence de l'un de ces éléments, l'organisateur ne pourra pas remettre la dotation, la plaque et la balise ni permettre la participation à La Race 200.

## Le contrôle

---

Après avoir effectué son enregistrement, et reçu toute sa dotation, le participant se présente au guichet de Contrôle du matériel. L'organisateur vérifie la conformité au point 2.3. « *Matériels et équipements des participants à La Race 200* » du Gravel et des équipements obligatoires pour pouvoir fixer à l'avant du Gravel la plaque de guidon et prêter la balise GPS.

## La Consigne des Gravels

---

La consigne sera ouverte aux les participants ayant souscrit cette option supplémentaire lors de leur inscription. Elle sera accessible Samedi 17 juin à partir de 14h30 jusqu'à la fermeture au public du Gravel Festival, puis dimanche 18 juin de 5h jusqu'à la Clôture de l'événement. Pour y accéder, chaque participant doit utiliser les bracelets de consigne remis lors de l'enregistrement : le premier fixé à son gravel et le second porté au poignet.

L'organisateur ne remettra aucun vélo sans présentation du bracelet de consigne.

## 4.3 Le déroulement de l'épreuve

---

### Le Briefing

---

Rassemblement des participants à partir de 5h30. Le lieu précis du briefing est confirmé à chaque participant lors de son enregistrement.

**La présence de tous les participants est obligatoire au briefing général dimanche 18 juin 2023 à 5h45** à Angers sur le Gravel Festival. L'organisateur y rappellera les points principaux de sécurité à respecter, basé sur le règlement de l'épreuve auquel chaque participant s'est engagé à se conformer. Il transmettra les recommandations essentielles ainsi que les dernières consignes et indications techniques relatives au parcours. Il rappelle les engagements de chaque participant à respecter le règlement de l'épreuve dans son intégralité

### Départ

---

Le départ est donné par l'organisateur à 6h00, à l'issue du briefing  
Rappel : les téléphones et les GPS doivent être en pleine charge au départ.

### Parcours - Liaisons et Sections chronométrées

---

Le Parcours de la Race 200 est imposé par l'organisateur. Constitué de 4 sections chronométrées et de liaisons, commun à tous les participants il est non fléché. Les concurrents en suivent l'itinéraire à partir de la trace GPX transmise par l'Organisateur et ne s'en écartent pas (sauf nécessité technique, de repas ou d'approvisionnement, à proximité immédiate).

Le chronométrage des sections spéciales est exécuté grâce aux balises de tracking. Le chronomètre de la balise se déclenche au passage de la ligne de départ de chaque section chronométrée et s'arrête sur ligne de fin de chaque Spéciale.

Les sections chronométrées sont balisées : 250 m avant chaque départ et fin de Spéciale, au départ et à la fin de chaque Spéciale. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de panne de matériel de chronométrage, de mauvais fonctionnement ou d'une non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps du concurrent dans le classement. L'organisateur n'en serait pas tenu pour responsable.

### Points de contrôle et ravitaillement. Barrière horaire sécurité et fin de course

---

Des points de contrôle et de ravitaillement sont répartis sur le parcours. Le passage sur chaque point de contrôle est obligatoire. L'organisateur y vérifie l'heure de passage de chaque participant, s'assurant que les portes de temps imparties soient respectées. Un concurrent qui ne figure pas dans la liste des coureurs passés aux points contrôles ne pourra pas figurer dans le classement

de l'épreuve. Tout cycliste poursuivant le parcours alors qu'il a dépassé la barrière horaire d'un point de contrôle peut continuer l'épreuve, mais il ne disposera plus du dispositif de secours et de sécurité dédié. Si le participant parvient à rattraper son retard et rallie la ligne d'arrivée avant 19h45, en passant par les points de contrôle obligatoire, alors il peut figurer dans le classement de l'épreuve

En concertation avec le responsable de l'épreuve et l'équipe médicale, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant de l'épreuve, si la porte de temps est dépassée, et pour tout autre motif d'ordre comportemental ou médical qui serait alors constaté.

### **Abandon et rapatriement**

---

A moins d'être blessé, accidenté ou immobilisé sur décision médicale (Assistance médicale, pompier, SAMU), lorsqu'un participant décide d'abandonner l'épreuve, il s'engage à le signaler par téléphone au PC épreuve et à restituer la balise GPS, soit au point de contrôle le plus proche, soit sur le Gravel Festival à Angers, soit en la renvoyant à ses frais dans les plus brefs délais à l'adresse de l'organisateur. S'il perd ou détériore la balise, le participant s'engage à rembourser le prestataire sur présentation d'une facture de 250 euros.

Lorsqu'un participant abandonne la Race 200, il fait son affaire personnelle pour regagner par ses propres moyens son domicile ou tout lieu qui lui plaira par ses propres moyens. Ayant accepté le présent règlement, le participant décharge expressément et de façon irrévocable l'Organisateur de toute responsabilité et de toute aide relative à son évacuation et/ou rapatriement vers un quelconque lieu. L'organisateur recommande très fortement à chaque participant de savoir anticiper un éventuel abandon en prévoyant les mesures à prendre pour organiser son rapatriement.

### **Pénalités, mises hors course et disqualifications**

---

L'Organisateur et ses équipes sont présents sur le parcours, sur les points de contrôle mais aussi de manière inopinée, en lien permanent avec le PC Course et le responsable de l'épreuve et peuvent appliquer les pénalités voire la mise hors course du participant qui ne respecterait pas le règlement de l'épreuve.

Refus au départ

- Mauvaise fixation de la plaque de guidon la rendant illisible
- Matériel, équipement, vélo non conforme

Pénalités d'une minute additionnée au temps cumulé des 4 sections chronométrées pour chacun des points ci-dessous :

- Fixation dégradée de la plaque de guidon la rendant illisible à l'arrivée
- Sortie momentanée de parcours - le participant doit rejoindre l'itinéraire à l'endroit exact où il l'a quitté, aucune compensation en temps ne lui est accordée
- Matériel obligatoire manquant constaté lors de contrôle inopiné
- Vitesse inférieure à 15kmh sur section chronométrée

Mises hors course

- Circulation en sens inverse du circuit
- Non-respect du parcours
- Non port du casque
- Jugulaire du casque détachée durant la course
- Non-respect du code de la route
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours
- Barrière horaire dépassée

### **Arrivée**

---

La Parcours de La Race 200 s'achève à Angers 2023 au Lac de Maine par un passage sur la ligne d'arrivée au cœur du Gravel Festival. Les arrivées s'échelonnent à partir de 13h40 jusqu'à 19h45, dernière barrière horaire de l'épreuve.

### **Classement et remise des prix**

---

Un Classement est établi pour chaque Spéciale ainsi qu'un classement général de la moyenne des 4 sections chronométrées :

- |                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - Homme général 18 / 60 ans et plus | - Femme général 18 / 60 ans et plus |
| - Homme 18/39 ans                   | - Femme 18/39 ans                   |
| - Homme 40/59 ans                   | - Femme 40/49 ans                   |
| - Homme 60 ans et plus              | - Femme 50 ans et plus              |

Le classement par catégorie est établi de manière automatique à partir du dispositif de chronométrage de l'Organisateur, sous autorité du directeur de Course. Il sera affiché sur le podium et sur le site web. Toute réclamation doit être formulée par écrit et déposée au PC Course dans un délai maximum de 30 mn après l'arrivée du coureur (voire du dernier coureur). Passé ce délai, aucune contestation d'un concurrent sur son classement, son temps général ou sur le chronométrage d'une section chronométrée ne pourra être acceptée.

La remise des prix sera organisée :

- Pour les trois premiers du classement général Homme et du classement général Femme.
- Pour chaque premier de chaque catégorie homme et catégorie femme.

Les récompenses ne seront remises qu'aux participants présents à la remise des prix. Aucun lot ne pourra être échangé, remboursé ou envoyé. Aucune récompense ne sera effectuée en espèces.



## **Classements de la Gravel Earth Series – Accès au classement de la Earth final**

Conformément à l'article 1.3, la Race 200 appartenant à la catégorie Earth 36 000, en conséquence, : le premier au *Classement homme général 18 / 60 ans et plus* et la première au *Classement femme général 18 / 60 ans et plus* obtiendront respectivement 36 000 points.

Tout cycliste peut participer à Gravel Earth. Il n'y a pas de système de qualification, cependant, les deux meilleurs scores obtenus au cours de l'année seront comptabilisés pour le classement de la finale de la Gravel Earth Series. Pour accéder à ce classement final et être éligible aux différents prix, il est indispensable de participer à la Earth Final : les accès prioritaires au départ de la Earth Final seront exclusivement réservés aux cyclistes ayant obtenu des points à la Gravel Earth Series (suivant l'attribution décroissante du 2<sup>e</sup> au dernier participant déterminée par Klassmark)

Le classement final de la Gravel Earth Series prendra en compte le score final de la Earth Final doublé, ainsi que les deux meilleurs scores des 6 événements gravel 2023 de la série. Ce format de classement oblige les participants à participer à un minimum de deux épreuves, avant la Earth final.

## **Secours et assistance médicale**

Chaque coureur s'engage à porter assistance à tout autre concurrent en danger. Lorsqu'un participant est en difficulté ou sérieusement blessé, il appelle ou fait appeler les secours (numéros d'urgence transmis à chaque concurrent lors de l'enregistrement). En fonction de l'environnement de l'épreuve, de la localisation de l'incident, des conditions météorologiques ou tout autre aléas imprévisible... le temps d'intervention des secours et de l'assistance médicale peuvent prendre plus de temps que prévu. La sécurité de chaque participant dépend donc aussi de la qualité de ses équipements de secours obligatoires.

L'organisateur en concertation et sur consultation du médecin intervenant (Assistance médicale de l'Organisateur ou SAMU ou Pompiers), peut être amené à décider la mise hors-jeu d'un participant, pour des raisons médicales et/ou physiques. En effet, si le médecin intervenant juge le coureur inapte à continuer l'épreuve compte tenu de son état de santé, il est alors immédiatement mis hors épreuve. Si le médecin et/ ou les secours jugent le coureur en danger, ils le font évacuer par tous les moyens possibles pour l'orienter vers la structure de soin la plus adaptée et la plus proche. En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être inquiétée par le participant qui n'aurait pas terminé son épreuve suite à une décision médicale entraînant une mise hors-jeu.

Tout coureur faisant appel au médecin de l'assistance médicale de la Race 200, au SAMU, aux pompiers ou à une équipe de secouristes doit se soumettre de fait à leur autorité et s'engage à accepter leurs décisions.

Si la balise GPS du participant n'indique aucun mouvement significatif pendant plus d'une heure alors le PC Course le contacte afin de s'assurer de son bon état de santé et évaluer si une intervention médicale ou des secours s'avérait nécessaire, ou encore s'il envisage un abandon.

Tout participant qui s'éloigne volontairement du parcours n'est plus sous la responsabilité de l'organisation et ne peut donc plus bénéficier du dispositif de secours et d'assistance médicale déployé par l'organisateur.

## **5. ASSURANCES**

### **5.1 Responsabilité Civile et Individuelle Accident de l'Organisateur**

Destination Angers, organisateur de la Race 200 souscrit les assurances Responsabilité civile Organisateur et Individuelle Accident pour l'ensemble des épreuves de Nature is bike.

### **5.2 Responsabilité Civile et Individuelle Accident des participants**

Les titulaires d'une Licence FFC bénéficient des garanties d'assurances Responsabilité civile et Individuelle Accident au titre des contrats souscrits par la Fédération Française de Cyclisme (cf. [Notice d'information RC et IA – FFC 2023](#)). Ces garanties s'appliquent aussi aux titulaires des licences UFOLEP, FSGT et F.F.TRI.

Les non licenciés FFC (Compétition, Access, Sport, Epreuve de masse ou Staff), UFOLEP, FSGT et F.F.TRI et des titulaires d'autres licences fédérales cyclistes ou sportives, souscrivent lors de leur inscription aux mêmes garanties d'assurances Responsabilité civile et Individuelle Accident, et bénéficient ainsi de la même couverture que les licenciés, requise par l'Organisateur. Elle nécessitera la transmission d'un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique du cyclisme en compétition (CACI) datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.

### **5.3 Dommage matériel**

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants au cours de leur épreuve, et même lorsqu'ils sont déposés à la consigne vélos. En effet, le participant, en sa qualité de propriétaire, accepte expressément conserver la garde de ces biens personnels pendant l'évènement. Pour tout dommage causé à ses équipements, il ne pourra donc se retourner contre l'Organisateur (bien que ce dernier prenne de nombreuses dispositions afin de limiter ces dommages). La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

#### 5.4 Annulation

Tout participant peut souscrire lors de son inscription une assurance annulation, exposée au paragraphe suivant (Cf. art. 6.2)

### 6. ANNULATIONS – Modifications, reports, conditions...

#### 6.1 Annulation par l'organisateur

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours (site de départ et/ou d'arrivée, position des points de contrôle...), de reporter la date et/ou de différer les horaires de l'épreuve (départ, points de contrôle, barrières horaires...), de mettre en place des solutions alternatives et de repli, voire d'annuler la Race 200.

En cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier / différer l'horaire de départ de quelques heures au maximum
- D'écourter ou de neutraliser l'épreuve
- D'arrêter voire d'annuler l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve en raison d'un cas de force majeure, d'un décret gouvernemental ou d'un arrêté préfectoral lié à une crise sanitaire, le remboursement de l'inscription est assuré par l'organisateur, diminué des frais de dossier et du montant des options supplémentaires dont le participant pourrait bénéficier indépendamment de la tenue de l'événement.

#### 6.2 Annulation par le participant – Changement d'épreuve

##### Annulation par le participant

Toute inscription à la Race 200 est personnelle, ferme et définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit. Cependant, l'organisateur accorde au participant qui adressera par écrit une demande d'annulation avant le 15 mai 2023 à [inscriptionsparcours@natureisbike.com](mailto:inscriptionsparcours@natureisbike.com), un remboursement à hauteur de 30% du montant total de son inscription.

Pour les participants qui le souhaiteraient, la souscription d'une assurance « annulation » (permettant, sous certaines conditions établies par l'assureur, le remboursement en tout ou partie du prix de l'inscription) est proposée parmi les options supplémentaires d'inscription. Les garanties de ce contrat d'assurance annulation sont consultables dans les [Conditions générales de Beticketing](#).

##### Changement d'épreuve par le participant

L'organisateur accorde au participant la possibilité de changer d'épreuve à partir de son profil utilisateur créée lors de sa première inscription. Il devra payer la différence si les frais de sa nouvelle inscription sont supérieurs à ceux de la Race 200 mais ne pourra être remboursé de la différence.

### 7. LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

L'épreuve est exclusivement régie par le Code du sport relatif aux manifestations sportives (articles L330-1 à L335-3), en particulier les chapitres *Organisation des manifestations sportives*, *Sécurité des manifestations sportives* et *Exploitation des manifestations sportives*. Toute question d'application ou d'interprétation du présent règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, est tranchée souverainement, sans recours possible, par l'organisateur ou par le jury de l'épreuve, en fonction de la nature de la question, dans le strict respect du Code du sport.

### 8. DROIT À L'IMAGE

#### 8.1- Image du participant

L'acceptation du présent règlement implique que le participant autorise expressément DESTINATION ANGERS ses ayants-droits ou ayants-cause (notamment ses partenaires commerciaux et médias, réseaux sociaux) qui couvrent l'événement Nature is Bike à fixer, à représenter et reproduire, sur tout support et par tout moyen (films, photos, vidéos, presse, sites internet, réseaux sociaux, affichages, magazine...), sans rémunération d'aucune sorte, ses noms, voix, image, et sa prestation sportive dans le cadre de la Race 200 et plus largement de Nature is bike entre le 15 et le 18 juin 2023, pour une durée ne pouvant excéder dix années suivant la date de l'événement. Cette autorisation est valable pour le monde entier, pour tout usage destiné à assurer la promotion de Nature is Bike et sous toutes ses formes. L'utilisation de ces images ne pourra en aucun cas porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du participant. La présente autorisation est valable pour la durée des droits d'auteurs à compter du 17 juin 2023.

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur en adressant un courrier à l'attention de : Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

## 8.2 Image de l'événement

Le participant s'engage expressément à ce que toute communication et diffusion d'image fixe et/ou de séquence animée qu'il capte à l'occasion de sa participation à Nature is bike entre les 15 et 18 juin 2023 (au cours de la Race 200 en tout point de son parcours, de toute autre épreuve ou à Angers sur le Gravel Festival) soit limitée à une exploitation personnelle et ne puisse en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'évènement. Pour toute autre exploitation, le participant doit obligatoirement avoir reçu l'autorisation de l'Organisateur après lui avoir adressé par écrit une demande d'autorisation (lettre adressée à l'attention de Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.)

## 9. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

En effectuant son inscription, en souscrivant auprès de l'Organisateur des options et services supplémentaires relatifs à l'épreuve Race 200 et à l'Evènement Nature is Bike, chaque participant est amené à fournir un certain nombre de données et d'informations. Certaines de ces données permettent d'identifier le participant, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de Destination Angers, Organisateur, responsable du traitement de ces Données, et à ses éventuels sous- traitants. L'Organisateur peut donc partager certaine de ces données à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents agissant pour son compte (prestataire de géolocalisation et de chronométrage, imprimeurs, assistance médicale). Ces partenaires s'engagent à préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Dans le cadre de la *Gravel Earth Series*, Klassmark, organisateur cette épreuve internationale et partenaire sportif de Nature is Bike, s'engage à n'utiliser les données des participants de la Race 200 et leur classement que dans le cadre strict de leur participation et qualification à la Earth Final 2023.

A l'exclusion de ces prestataires de service identifiés, DESTINATION ANGERS s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données personnelles ainsi collectées.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec le consentement du participant. Elles sont effectuées à des fins déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec le consentement du participant. Elles sont destinées à permettre la communication d'informations strictement liées à Destination Angers et à Nature is Bike, manifestation qu'elle organise, notamment pour :

- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de son inscription, la création et les accès à son compte ;
- Envoyer des e-mails afin de communiquer toute information utile strictement liée à l'Organisateur et à Nature is Bike : confirmation de commande, mises à jour, lettres d'informations sur l'évènement, annonces et mises à jour relatives à l'épreuve à laquelle le participant s'est inscrit ; services personnalisés au regard des informations renseignées sur son profil (conseils et recommandations) ;
- Fournir les informations liées à la sélection des services demandés (consigne, bagagerie, transport, hébergement, restauration...)
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires.
- S'assurer du respect des dispositions légales et règlementaires applicables, notamment en matière de contre-indication médicale à la participation à l'épreuve ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et permettre au participant de s'inscrire et de participer à ceux-ci,
- Informer, communiquer, publier et afficher les résultats, les classements des épreuves chronométrées, les ordres d'arrivées des épreuves (site web de l'Organisateur, affichage sur le site de l'évènement...)

Conformément à l'Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données le concernant en justifiant de son identité auprès de l'Organisateur, en adressant un courrier à l'attention de : Monsieur le Directeur général, DESTINATION ANGERS / Nature is Bike - 7, Place Kennedy - BP 15157 - 49051 Angers Cedex 02.

## **10. ACCEPTATION DU REGLEMENT / DEPOT**

Le fait de participer à l'épreuve appelée la Race 200 implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat. Le règlement est consultable sur le site [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com). Il sera en consultation libre sur l'espace d'enregistrement de chaque épreuve, sur chaque point de contrôle du parcours ainsi que sur le Gravel Festival, à Angers.

Toutes les informations sur [www.natureisbike.com](http://www.natureisbike.com)

Contact : [inscriptionsparcours@natureisbike.com](mailto:inscriptionsparcours@natureisbike.com)